



MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

Version Finale



TABLE DES MATIÈRES

1.0	MISE EN CONTEXTE	1
2.0	CONDITIONS	2
3.0	OÙ SOMMES-NOUS PRÉSENTEMENT? ET OÙ ALLONS-NOUS?	3
4.0	OÙ VOULONS-NOUS ALLER?	7
4.1	Orientations	7
4.2	Une vision qui s’inscrit dans la continuité	12
5.0	COMMENT ATTEINDRE CE QUE NOUS SOUHAITONS	14
5.1	La vision d’un futur souhaité.....	14
5.2	Énoncé de vision	18
5.3	Les défis à relever	21
6.0	CONCLUSION	25



1.0 MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement¹ de la Communauté Métropolitaine de Québec les partenaires soit les MRC et les Villes constituantes sont invités à réviser leurs outils de planification et à faire concorder ceux-ci avec les stratégies du Plan.

La MRC de l'Île d'Orléans a donc pris la décision de profiter de ce moment pour non seulement faire ladite concordance, mais modifier le Schéma d'Aménagement Révisé² ainsi que les plans et règlements d'urbanisme des municipalités formant le territoire.

La Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme³ prévoit des mécanismes et conditions pour la révision des outils de planification et énonce entre autres les dispositions relatives à l'adoption, l'entrée en vigueur et la modification d'un Énoncé de Vision Stratégique⁴ que doit maintenir, pour son territoire, une MRC. Bien que la MRC de l'Île d'Orléans ne soit pas tenue de maintenir un énoncé de vision pour son territoire en raison du fait qu'elle fait partie de la CMQ et que cette dernière a adopté sa vision stratégique au milieu de la dernière décennie, celle-ci a entrepris de le faire afin de s'assurer que les orientations et particularités régionales soient bien saisies et considérées pour les étapes subséquentes de l'examen de révision.

La constitution et l'adoption d'un énoncé de vision stratégique permet de constater l'état de situation et de déterminer ce vers quoi la collectivité devrait se diriger. Au surplus l'énoncé permet de concevoir préalablement ce que seront les grandes orientations qui seront inscrites dans le futur Schéma d'Aménagement et de Développement Révisé.

Tout comme dans le PMAD, l'horizon de travail est l'an 2031.

¹ PMAD – Bâtir 2031 STRUCTURER, ATTIRER, DURER – Le plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, Décembre 2011, ISBN 978-2-923826-04-2

² SAR – Schéma d'aménagement révisé de la MRC de l'Île-d'Orléans, juin 2001.

³ LAU – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – L.R.Q., Chapitre A-19.1

⁴ <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique>



2.0 CONDITIONS

Un énoncé de vision stratégique s'élabore en répondant à quatre questions essentielles:

1. **Où sommes-nous présentement?**
2. **Où allons-nous?**
3. **Où voulons-nous aller?**
4. **Comment atteindre ce que nous souhaitons?**

Les réponses aux questions première et seconde peuvent être tirées du document «Cadre de référence et diagnostic⁵» élaboré dans le cadre du processus d'ajustement des instruments de planification et d'urbanisme de la MRC et des municipalités locales de l'Île d'Orléans. Il dresse un **portrait** de la situation prévalant sur le territoire à ce moment-ci et met en place les éléments d'un **diagnostic**, lequel permet de déterminer où ira la collectivité si les tendances mises en relief par les prévisions de développement et de croissance se maintiennent.

La réponse à la troisième question est le résultat de la réflexion menée par les élus, eu égard aux tendances mises en évidence à l'étape précédente, et constitue le cœur de la démarche de détermination d'une vision stratégique commune. Elle permet de déterminer les **orientations** à privilégier et les **défis** à relever pour en permettre la matérialisation. À cette étape de la démarche, un scénario réalisable est formulé pour montrer ce que la collectivité future pourrait être si l'on décidait de répondre aux préoccupations et aux valeurs exprimées. L'image raffinée et illustrée d'un idéal réaliste devient la base d'un énoncé formel de la vision. Puisque la vision touche les divers domaines du développement durable⁶, on peut considérer qu'elle devrait prévoir un développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

La réponse à la quatrième question est conséquente au trois premières et consiste à rendre tangibles les orientations et défis y étant révélés, par l'ajustement des instruments de planification régionale et locaux que sont le schéma d'aménagement ainsi que les plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales et ce en fonction des prérogatives de chacun des gouvernements concernés. C'est également lors de cette étape qu'est élaboré le plan d'action.

⁵ Cadre de référence et diagnostique – Document de travail – MRC de l'Île d'Orléans, juillet 2012.

⁶ MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, Projet de loi n° 118 Loi sur le développement durable, *Principes et stratégies de développement durable*, article 6, Éditeur officiel du Québec, 2006



3.0 OÙ SOMMES-NOUS PRÉSENTEMENT? ET OÙ ALLONS-NOUS?

Le cadre de référence et le diagnostic du territoire de la MRC de l'Île d'Orléans ont notamment permis aux acteurs du monde municipal de faire le point sur la situation et d'anticiper les **tendances** quant à l'évolution attendue de la population, des ménages et des fonctions que regroupe le territoire régional.

Les **faits saillants** suivants mettent en évidence les tendances anticipées et permettent de déterminer où s'en va la MRC si rien n'est fait pour les infléchir.

Démographie

- Une population numériquement stable au cours de 20 prochaines années;
- Une population dont le vieillissement est accéléré par rapport à celui mesuré pour la grande région de Québec et où, à terme, plus du tiers de la population aura plus de 65 ans;
- Une diminution de l'ordre de 18 % de la population des 15-64 ans, qui représente la force de travail de l'Île d'Orléans, au cours de la période 2010-2030;
- Une diminution importante, de l'ordre de 14 %, de la population de moins de 15 ans, laquelle pourrait avoir une influence sur la vitalité de la communauté et le maintien d'équipements et services répondant à leurs besoins;
- Une taille des ménages en rapide contraction, faisant passer de 2,4 à 2,1, le nombre moyen de personnes par ménage d'ici 2030;
- Une population fortement tributaire de la région de Québec pour l'emploi où près de 60 % de la population active de l'île se rend quotidiennement pour y travailler;
- Un revenu des ménages et une scolarité supérieurs à ceux mesurés dans la grande région de Québec.



Développement résidentiel

- Des misés en chantier résidentielles annuelles anticipées en baisse de 25 % (de 28 à 21 unités en moyenne par année) par rapport à la moyenne mesurée au cours des 10 dernières années;
- Une réserve limitée de terrains vacants résidentiels pouvant être comblée, selon la croissance attendue du nombre de ménages, dans un horizon d'une douzaine d'années. Ceci dit sans compter les demandes d'agrandissement des périmètres urbains inscrites au PMAD dans les municipalités de Saint-Pierre, Saint-Laurent et Sainte-Famille;
- Un parc immobilier résidentiel à prix concurrentiel par rapport à celui de la grande région de Québec dans quatre municipalités sur six.

Développement commercial

- Une structure commerciale de biens et services répondant principalement aux besoins d'appoint des résidents, lesquels demeurent largement tributaires de l'offre commerciale de la région de Québec;
- Une économie agro-touristique saisonnière basée sur la valorisation des paysages et les produits du terroir bruts et transformés à grande valeur ajoutée.

Développement industriel

- Une fonction industrielle, sans lien avec l'agriculture, en émergence, requérant une planification et un régime réglementaire plus stricts.

Développement agricole

- Une agriculture dynamique et évolutive où, en 2011, le capital s'élève à plus de 150 millions de dollars et où les revenus générés dépassent les 42 millions de dollars, tous deux en augmentation de 15 % par rapport à 2006 et où les dépenses de fonctionnement, de 36 millions de dollars sont en augmentation de 28 % par rapport à celles de 2006;
- Une production végétale dont la valeur des ventes a augmenté de plus de 80 % de 1997 à 2007, notamment en raison de la forte augmentation des ventes de céréales et des fruits;



- Une production animale dont la valeur des ventes a augmenté de 20 % au cours de la période 1997-2007, en grande partie grâce à l'aviculture et, dans une moindre mesure, la production laitière et d'autres productions animales émergentes;
- Une vocation agricole à optimiser notamment au chapitre de la cohabitation avec la fonction résidentielle et des pratiques culturelles de manière à réduire l'érosion des sols arables et limiter la pollution, notamment celle des sources d'alimentation en eau potable;
- Un marché de l'emploi agricole recourant de plus en plus à une main d'œuvre étrangère peu spécialisée et peu intégrée à la communauté insulaire.

Patrimoine culturel et architectural

- Un patrimoine architectural exceptionnel à conserver, un paysage bâti à mieux protéger et à mettre en valeur.

Milieux naturels et paysages

- Un environnement naturel fragile, essentiel au maintien de la biodiversité et de la qualité de l'environnement, garant de la quantité et de la qualité de l'eau potable pour les insulaires;
- Un milieu naturel contribuant fortement à la qualité et la diversité des paysages;
- Des paysages exceptionnels, emblématiques et identitaires auxquels s'identifient fortement la population de l'île et les visiteurs.

Milieux de contraintes anthropiques ou naturelles

- Des milieux de contrainte à définir et à soutenir.

Équipements communautaires

- Des services et équipements communautaires à développer et à adapter afin de mieux répondre aux besoins de la population actuelle et anticipée.



Entrée de l'île

- Une entrée de l'île qui présente des déficiences majeures en termes de lisibilité, d'organisation spatiale et d'architecture, pour laquelle des interventions pressantes sont requises.

Transports

- Un réseau routier simple mais restreint pour lequel la diversification des modes de transport crée une contrainte,
- Une population largement tributaire de l'automobile auprès de laquelle l'offre de transport collectif est toutefois essentielle afin d'en optimiser la mobilité, surtout auprès des jeunes et des personnes âgées.



4.0 OÙ VOULONS-NOUS ALLER?

4.1 Orientations

La réflexion à laquelle se sont prêtés les élus a permis d'identifier les **forces** sur lesquelles miser et les **opportunités** à saisir afin de permettre aux insulaires de continuer d'évoluer dans un environnement riche et exceptionnel où les valeurs liées au développement **durable**, à l'équité, à la viabilité, à l'accessibilité, à l'innovation et à l'excellence, sont partagées.

Ainsi, à l'issue des rencontres tenues avec les élus et du questionnement exploratoire, les orientations suivantes ont été privilégiées :

Démographie

En ce qui concerne l'évolution de la démographie, les élus sont particulièrement sensibilisés aux conséquences du vieillissement accéléré de la population et de son impact sur le milieu de vie et s'entendent sur l'importance de redevenir **attractif** auprès des **jeunes ménages** en recourant à l'application de mesures ciblées pour y parvenir et en favorisant une meilleure adéquation entre l'offre résidentielle et les besoins de la clientèle visée.

Développement résidentiel

Au sujet du développement résidentiel, les élus sont bien au fait des enjeux liés à la disponibilité limitée des espaces vacants mais maintiennent une orientation de protection, de développement et de **mise en valeur de l'agriculture**. Le développement résidentiel doit être circonscrit aux limites des périmètres urbains, des aires de villégiature soit les zones blanches en dehors des périmètres urbains et des îlots déstructurés en favorisant une **densification urbaine douce** par des insertions du type habitations intergénérationnelles, jumelées, bi-familiales ou tri-familiales respectueuse du caractère patrimonial de l'Île. L'**intégration architecturale** des constructions neuves est de toute première importance et la typologie architecturale proposée dans le cadre de référence reçoit un appui quasi-unanime de la part des élus.

Développement commercial

En ce qui a trait au développement commercial, tous réalisent l'importance stratégique du maintien d'une **offre commerciale d'appoint** dans les cœurs de village et du **renforcement** de la **structure commerciale** de biens et services de l'entrée de l'Île. Au sujet de la première, on propose une formule **coopérative** de manière à



permettre, pour la portion Est du territoire, l'opération d'un point de vente et de service de produits alimentaires et de santé et même de produits pétroliers. Enfin, tous reconnaissent le rôle déterminant joué par les kiosques de vente de produits frais et transformés qui jalonnent le chemin Royal lesquels sont destinés à la clientèle locale et touristique contribuant à la signature distinctive des municipalités de l'Île.

On préconise également de favoriser le **développement de micro-entreprises** dont les caractéristiques peuvent les rendre attractives pour les jeunes ménages, telles celles en lien avec l'informatique, les technologies de l'Information ou autres activités du même genre. Ce type d'activités, un moteur dans l'économie de la grande région de Québec, pourrait éventuellement se développer à l'Île tout en ayant une empreinte réduite sur le paysage orléanais.

Développement industriel

Aux yeux de la majorité des intervenants, le développement de type «industriel» doit être maintenu à l'échelle artisanale et de services et en lien préférentiel avec les activités agricoles de manière à encourager une transformation sur place des produits de la ferme productrice et de façon à en faciliter l'insertion dans le paysage architectural et patrimonial de l'Île.

On ne voit pas l'intérêt d'un lieu dédié à cette vocation qu'on ne souhaite pas renforcer autrement que pour permettre à des artisans de développer leur art et expertise au sein de leurs communautés respectives. Tous sont au fait du caractère «industriel» de certaines exploitations agricoles et considèrent qu'il s'agit d'une évolution normale, permettant aux entreprises concernées de mieux répondre aux impératifs du marché tant celui de l'agrotourisme que celui de la grande distribution.

Enfin, un meilleur encadrement réglementaire est souhaité de manière à limiter ou dissiper les irritants en ce qui a trait à des activités en lien avec l'entreposage extérieur ou à des activités susceptibles de générer des inconvénients liés au bruit, à la poussière et aux odeurs.

Développement agricole

Tous s'accordent pour reconnaître l'intérêt et l'importance hautement stratégique de l'agriculture dans l'économie régionale et la nécessité de tout mettre en œuvre pour en maintenir le **dynamisme** et la **diversité**. Toutefois, bien que les exploitants agricoles soient encadrés par les instances et agences gouvernementales, les élus soulèvent des préoccupations en rapport avec les pratiques agricoles ayant un impact sur l'érosion des terres arables, sur la qualité de l'eau potable, sur la conservation de l'environnement naturel et sur la **cohabitation** harmonieuse des fonctions. Ces préoccupations appellent d'une part, une collaboration de la part des producteurs, lesquels sont invités à recourir à des méthodes d'exploitation



davantage en accord avec les caractéristiques et capacités de support du milieu et d'autre part, une meilleure planification des aménagements urbains en contact avec les terres en culture.

Il apparaît important sinon primordial que l'agriculture soit un usage qui se développe, qui démontre des capacités d'innovation. Les intervenants sont plutôt en accord avec le fait d'expérimenter en lien avec les institutions d'enseignement et de recherche. Les fonctions d'agriculture sur de faibles surfaces de même que l'agriculture urbaine doivent entre autres être développées.

Paysages

La transformation du paysage agricole par l'introduction de nouvelles méthodes d'exploitation et cultures ne constitue pas une menace au caractère champêtre et bucolique de l'Île et ne semble pas avoir une réelle incidence sur la fréquentation touristique des lieux. Toutefois, la **protection** et la **mise en valeur** des paysages et des nombreux panoramas et perspectives visuelles qui s'ouvrent depuis le chemin Royal et des routes transversales sont essentielles au maintien voire au renforcement de l'image perçue de l'Île tant auprès des résidents actuels et potentiels que des visiteurs. Tous s'entendent sur leur valeur inestimable et leur rôle déterminant dans l'offre touristique régionale et pour le maintien d'un milieu de vie de qualité pour les citoyens et préconisent unanimement l'adoption de mesures ciblées en permettant la meilleure protection possible.

Patrimoine culturel et architectural

Tous s'accordent sur l'importance d'adopter des mesures de **conservation** permettant la **perpétuation**, pour les générations à venir, d'un **héritage collectif** unique à l'échelle nationale. La typologie proposée semble, à cet égard, un pas dans la bonne direction puisqu'elle permettrait de mieux encadrer les insertions contemporaines. Plusieurs intervenants ont également manifesté leurs inquiétudes à l'égard de la sauvegarde des bâtiments agricoles qui constituent, à leurs yeux, un héritage tout aussi significatif que celui des maisons ancestrales et qui devraient, selon leur perception, faire l'objet de mesures de conservation et de mise en valeur puisqu'ils représentent un élément déterminant de la signature architecturale de l'Île.

Milieus naturels

Relativement à la protection de l'environnement, les élus se sentent particulièrement interpellés par la **fragilité** des aires humides et celles présentant des contraintes particulières en raison de la présence d'une forte pente ou d'un cours d'eau, ainsi que par la disponibilité et la qualité de l'eau potable sur l'Île. Ils considèrent que les **mesures de protection** des boisés et des rives sont prioritaires et essentielles au maintien de la **ressource eau** dont la disponibilité devient précaire en période de



sécheresse sur certaines parties de l'Île, à l'ouest notamment. Ce principe s'étend aux milieux sensibles de la périphérie de l'Île pour lesquels des mesures de conservation ont été adoptées dès la première génération du schéma d'aménagement. Toutefois, on souhaiterait tout de même y avoir un meilleur accès à des fins éducatives et contemplatives en y aménageant plus d'accès publics, notamment du côté nord.

Équipements communautaires

Au sujet des équipements et services communautaires privés ou publics, les élus considèrent que les municipalités, compte tenu de leur taille réduite, parviennent tout de même à proposer une offre adéquate mais limitée à leurs citoyens mais que ceux-ci pourraient bénéficier de certains équipements à **portée régionale** telle une glace couverte, un centre récréatif multifonctionnel ou de conditionnement physique ou, encore, un équipement dédié à la culture et aux arts. Toutefois, les avis sont partagés quant à la localisation de tels équipements pour en assurer la meilleure accessibilité. Considérant le rôle de pôle métropolitain qui lui est dévolu et la localisation stratégique de Saint-Pierre, on ne soulève pas beaucoup d'objections à les y localiser puisqu'une majorité de résidents franchissent, chaque jour, le pont de l'Île et que cette municipalité regroupe déjà certains établissements commerciaux de vente de biens et de services à portée régionale. Toutefois, leur implantation devra se faire avec la plus grande précaution et l'application de mesures strictes d'intégration de manière à maintenir le caractère architectural et patrimonial de l'Île.

L'entrée de l'Île

Le traitement visuel actuel ainsi que le traitement architectural de certains immeubles de l'entrée de l'Île sont soulevés comme des **irritants majeurs** ayant un impact négatif significatif sur l'image perçue des résidents et des visiteurs. L'entrée de l'Île en est la carte de visite, la première et la dernière impression laissées aux touristes. Tous conviennent qu'il est nécessaire d'y **intervenir** sans tarder dans la mesure des moyens à la portée des instances concernées. Des élus proposent de **nouvelles vocations** possibles pour les immeubles en place ou projetés tels une halte routière, un belvédère d'observation ou encore un équipement communautaire de portée régionale et préconisent que l'architecture de ces constructions s'harmonise avec le caractère patrimonial insulaire.



Transports

À propos de l'offre et l'organisation des transports, nombreux sont les intervenants qui soulèvent la **mobilité** comme un facteur déterminant dans le choix de l'Île comme lieu de résidence. Bien que l'automobile continuera d'être le mode privilégié de déplacement des insulaires compte tenu des distances à parcourir et de la flexibilité qu'elle permet, plusieurs intervenants s'entendent pour dire qu'il est important de miser davantage sur le **transport collectif** et sur l'aménagement, hors de l'île, d'un **point de service** permettant un meilleur arrimage entre le service de transport collectif déjà en place (PLUMobile) et le réseau de transport de la Capitale (RTC) . Ce maillage pourrait aussi être en lien avec les autres typologies de transport tel le vélo.

En ce qui a trait aux **aménagements cyclables**, on convient de leur importance **stratégique** dans l'offre touristique régionale ainsi que pour la mobilité des résidents et on s'entend pour relever le défi de leur intégration au réseau routier régional afin d'en faire un réseau sécuritaire et convivial pour l'ensemble des utilisateurs, doté de services et équipements adaptés aux besoins des cyclistes.



4.2 Une vision qui s'inscrit dans la continuité

La collectivité a procédé en 2008 à une réflexion majeure sur sa situation et sur ce que pourrait être l'Île en 2020. Cet exercice fut mené pour établir une vision collective d'aménagement et de développement.

Le Forum Vision Île d'Orléans 2020

Le forum «Vision Île d'Orléans 2020» a permis de jeter les bases d'une planification stratégique pour le territoire et a été l'occasion, à ce moment, de préciser de grands thèmes et d'identifier, pour chacun d'eux, des actions respectueuses de grandes orientations. Ces orientations sont liées à la solidarité et à l'ouverture, à la vitalité et l'attractivité du milieu, au développement écoresponsable et à la mise en commun des ressources, des compétences et des leviers appropriés pour agir à l'échelle de l'Île d'Orléans.

Voici en résumé les thèmes et les orientations retenues :

Démographie et milieu de vie

- ✓ Accroître le nombre de jeunes ménages;
- ✓ Regrouper et améliorer les services à la communauté;
- ✓ Offrir une formation agricole spécialisée afin de mieux préparer la relève;
- ✓ Favoriser une offre de logements variée s'adressant à toutes les couches de la société;
- ✓ Sensibiliser les nouveaux résidents à l'environnement agricole dans lequel ils s'insèrent.

Création de richesse

A. Agriculture

- ✓ Développer des produits du terroir à forte valeur ajoutée;
- ✓ Favoriser la production biologique;
- ✓ Soutenir le développement de micro-entreprises;
- ✓ Valoriser l'entraide entre les producteurs.

B. Tourisme & affaires

- ✓ Favoriser l'allongement de la durée du séjour;
- ✓ Favoriser l'exploitation des 4 saisons;
- ✓ Valoriser le patrimoine religieux;
- ✓ Offrir une restauration de milieu de gamme;
- ✓ Attirer une main-d'œuvre jeune et qualifiée;
- ✓ Implanter un marché public événementiel ou occasionnel.



Aménagement du territoire

- ✓ Préserver les aires boisées du plateau central de l'Île;
- ✓ Harmoniser les réglementations locales d'urbanisme;
- ✓ Réaménager l'entrée de l'Île;
- ✓ Densifier l'occupation du sol, dans les périmètres d'urbanisation existants;
- ✓ Développer des coopératives d'habitations.

Les actions ciblées dans le cadre du forum ont été, pour ainsi dire, validées dans le cadre de l'exercice mené par des élus et traduisent, en substance, ce à quoi aspire le milieu. Quelques-unes d'entre-elles ont été réalisées à ce jour et toutes peuvent être inscrites dans les instruments de planification locaux et régionaux.



5.0 COMMENT ATTEINDRE CE QUE NOUS SOUHAITONS

5.1 La vision d'un futur souhaité

Nous sommes en 2031 et, aux portes de l'Île. Elle est plus que jamais, le grand jardin de la région de Québec. L'agriculture est au cœur de la vie des insulaires et occupe une place de premier plan tant en terme d'emplois directs et indirects que d'importance géographique en terme de terres occupées. Les terres sont exploitées judicieusement, dans une perspective de développement durable, en respect de la capacité de support du milieu et en harmonie avec les besoins des autres occupants de l'espace régional, de manière à en perpétuer le potentiel pour les générations à venir et d'y favoriser une cohabitation constructive avec les autres fonctions du territoire régional.

L'agriculture a accru son rôle de «leader» et parvient encore à bonifier la signature par laquelle l'Île se distingue et se singularise. Cette activité, hautement dynamique et fort bien adaptée aux exigences du marché et de ses consommateurs est, compte tenu des besoins grandissants pour des produits frais et transformés à grande valeur ajoutée, essentielle au développement économique local, régional et même supra-régional puisque son poids économique ne cesse de s'accroître. Terroir privilégié pour la recherche scientifique, l'Île continue d'être le lieu par excellence de nombreuses expérimentations permettant de la maintenir à l'avant-scène de l'innovation dans le domaine agricole.

L'Île est fréquentée par les visiteurs qui s'y rendent pour la beauté et l'extraordinaire qualité de ses paysages et de ses sites naturels préservés, pour la qualité de son patrimoine architectural pour lequel des mesures de conservation fermes mais conviviales ont été adoptées. Ils la privilégient également pour l'abondance et la qualité de ses produits maraîchers bruts et transformés, la qualité de ses infrastructures routières et aménagements cyclables qui permettent d'y circuler en toute sécurité et, enfin, pour l'hébergement de choix qu'elle offre à sa clientèle tout au long de l'année.

Les résidents s'y installent pour le caractère éminemment champêtre qu'elle dégage, la qualité de l'environnement naturel, la gamme conséquente de biens et services publics et privés, la disponibilité des sites offerts pour la construction résidentielle et les types d'habitations à laquelle elle donne accès en répondant aux besoins variés de la collectivité ainsi que pour la qualité de vie exceptionnelle et distinctive qu'elle offre le milieu.



Suite à des efforts concertés de la part des instances municipales et régionales, l'Île est attractive pour de jeunes ménages qui peuvent compter sur le maintien de bonnes écoles et d'équipements communautaires et de loisirs adaptés à leurs besoins et à ceux de leurs proches. Les jeunes ménages apprécient particulièrement le milieu de vie inclusif où leurs enfants peuvent pleinement s'épanouir dans un cadre de vie enchanteur où domine la verdure et où la collaboration et l'entraide sont les attributs dominants de la communauté. Les municipalités locales leur offrent un éventail de services qui ont peu à envier à ceux de la ville toute proche et qui demeure très accessible grâce, entre autres, à un réseau routier simple mais performant et supportant divers modes de déplacement, dont un transport collectif efficace, qui procure aux jeunes et moins jeunes générations, la mobilité dont elles ont besoin pour leurs déplacements intra et extra insulaires.

La communauté d'affaires de l'Île se réjouit notamment de l'importance croissante prise par l'agrotourisme qui permet de multiplier les motifs de visites par les gens de la région et d'ailleurs, qui peuvent s'y procurer des produits frais et transformés d'une grande qualité et supportés par une marque de certification à laquelle ont adhéré, au fil des années, de nombreux producteurs. La multiplication des motifs de visites, que ce soit pour la beauté des paysages, les produits offerts, l'accueil des gens, les circuits et sites patrimoniaux et archéologiques font le bonheur de la clientèle touristique de l'Île qui apprécie particulièrement l'opportunité d'y séjourner plus longtemps ou, encore, d'y revenir à de nombreuses occasions au cours d'une même année au gré des saisons, des événements promotionnels et des produits offerts. Elles font également le bonheur d'une jeune génération de résidents qui peut bénéficier d'emplois saisonniers de qualité dans les domaines touristiques ou agricoles.

La municipalité de Saint-Pierre joue pleinement son rôle de pôle métropolitain et a accueilli, au fil des années, la plupart des grands équipements publics et privés souhaités par la communauté régionale. Elle tire avantage de sa position géographique stratégique qui lui a permis d'articuler, à l'entrée de l'Île, un pôle de développement commercial et de services cohérent et parfaitement intégré à son environnement, destiné à l'ensemble de la communauté et tout à fait respectueux de la signature distinctive de l'Île sur le plan architectural. L'entrée de l'Île présente désormais une image forte et renouvelée, soutenue par des aménagements conviviaux et respectueux du caractère architectural et patrimonial de l'Île. La construction du nouveau pont aura été l'occasion de remanier en profondeur les approches ainsi que le carrefour de la route Prévost, de la côte du Pont et du chemin Royal qui se démarquent désormais par des aménagements plus clairs et conviviaux ainsi que par une signalisation et un affichage directionnel et commercial harmonisés qui ont l'avantage de mettre en évidence les commerces et services qui les jalonnent en plus de s'intégrer parfaitement au lieu.



Les six noyaux villageois traditionnels ont maintenu leurs qualités intrinsèques et leur attractivité à diverses clientèles en procédant tous à des interventions judicieuses, tels l'enfouissement des fils et l'installation de réseaux d'égout municipaux qui leur ont permis de se consolider, se développer et procurer à leurs occupants, un milieu de vie d'une plus grande qualité dans un environnement patrimonial authentique, préservé et mis en valeur. Le milieu reflète bien les valeurs de la communauté des gens de l'Île qui préfère la continuité, la convivialité, la proximité des commerces de biens et services locaux et l'ambiance particulière offerte par les cœurs de village. Les jeunes ménages y trouvent également leur compte en raison d'une typologie résidentielle adaptée à leurs besoins, de la proximité des services collectifs dont notamment ceux des centres de loisirs, des équipements culturels et des écoles. Les touristes, enfin, les fréquentent et les apprécient en raison de leur caractère et de leur signature distinctifs et de l'ambiance particulière que chacun dégage.

Le patrimoine architectural n'aura jamais été aussi bien encadré et préservé par des mesures à la fois fermes et conviviales de protection et de mise en valeur, lesquelles permettent de perpétuer une richesse collective dont les origines sont maintes fois centenaires. La MRC, en étroite collaboration et avec la participation du Ministère de la Culture et des Communications et les municipalités locales, joue pleinement son rôle de gardienne de cet héritage collectif, parmi les plus riches et distinctifs du Québec. Les municipalités adhèrent pleinement à l'approche préconisée en appliquant une réglementation d'urbanisme harmonisée, laquelle est soutenue par des objectifs et des critères de préservation mis en place à la suite de la refonte des instruments réglementaires des municipalités locales.

Des mesures de conservation strictes permettent d'assurer la pérennité de milieux naturels et d'environnements d'une grande richesse sur le plan écologique et nécessaires à l'équilibre des écosystèmes de l'Île d'Orléans, sans compter que certains sont parmi les derniers témoins d'une diversité exceptionnelle sur le plan floristique. Leur protection permet, entre autres, de préserver la qualité et la capacité de recharge des aquifères et le maintien du niveau de la nappe phréatique, tous deux essentiels à l'approvisionnement en eau potable des insulaires et de maintenir des habitats pour la faune aviaire notamment. Les aménagements sensés qui y ont été réalisés permettent de les rendre accessibles à la communauté scientifique ainsi qu'aux visiteurs qui peuvent en apprécier la richesse, la diversité et la beauté.



La population régionale, bien que vieillissante comme partout ailleurs au Québec, reconnaît d'emblée la valeur exceptionnelle du milieu dans lequel elle a choisi de vivre et endosse, par le fait de s'y être installée, les nombreuses exigences et responsabilités imposées par les instances municipales et leurs partenaires. En choisissant de venir s'installer à l'Île, elle s'investit, en quelque sorte, du mandat de perpétuer, pour les générations suivantes, toute la richesse architecturale et patrimoniale d'un milieu de vie unique à l'échelle nationale.



5.2 Énoncé de vision

« La MRC de l'Île d'Orléans entend porter encore plus haut le flambeau de l'agriculture et du patrimoine dans la région de la Capitale Nationale. Elle entend renforcer son rôle d'acteur de premier plan en agrotourisme régional, tout en réunissant les conditions gagnantes au renouvellement de sa population et au maintien et la bonification des conditions économiques, des équipements et services permettant d'en garantir la croissance, l'enrichissement, l'épanouissement, et la vitalité. »

« ... porter encore plus haut le flambeau de l'agriculture et du patrimoine de la région de la Capitale Nationale. »

Loin de renier ses origines et fidèle à sa vocation première, l'Île table sur l'agriculture pour assurer sa prospérité, son attractivité, sa compétitivité et son rayonnement régional et national. Employeur majeur sur le territoire insulaire, l'agriculture est un joueur de taille dans l'économie agricole de la Capitale Nationale. Sa relève dynamique et formée aux métiers de l'agriculture et de l'administration d'entreprises, en assure la pérennité tout comme sa grande capacité d'adaptation aux conditions changeantes du marché. Elle mise également sur l'apport de la recherche scientifique qui lui permet de demeurer à la fine pointe de l'innovation dans le domaine.

Composante déterminante de son identité, le patrimoine culturel, qu'il soit architectural ou paysager, joue un rôle prépondérant et déterminant dans la vie sociale, culturelle et économique de l'Île. Sa protection et sa mise en valeur s'inscrivent au cœur des préoccupations des résidents et des instances politiques et administratives locales et régionales qui, par l'intermédiaire d'outils d'information, d'éducation, de planification et réglementaires, veillent à en garantir la sauvegarde et la perpétuation pour les générations à venir.



« ... Elle entend renforcer son rôle d'acteur de premier plan en agrotourisme régional, »

L'agrotourisme est la seconde activité économique en importance sur l'Île après l'agriculture à laquelle elle est, à l'évidence, étroitement liée. Toutefois, l'activité est saisonnière et ponctuée de pointes de fréquentation associées aux produits phares offerts par les producteurs de l'Île. On souhaite d'une part, l'intensifier et la diversifier en soutenant les initiatives permettant l'émergence de nouveaux produits dont ceux à forte valeur ajoutée et d'autre part, y étendre la période de fréquentation et l'allongement de la durée du séjour de la clientèle touristique. Pour y parvenir, une étroite collaboration entre les partenaires orléanais et avec l'ensemble de la région est essentielle afin de jouer à fond la carte de la complémentarité. Une fréquentation étalée sur les quatre saisons aurait certainement le bénéfice de stabiliser les emplois locaux et régionaux en agrotourisme et dans les activités en lien avec ce dernier, renforçant ainsi l'assise économique de l'Île.

« ... tout en réunissant les conditions gagnantes au renouvellement de sa population... »

L'Île souhaite s'engager sur la voie du renouvellement de sa population et entend adopter des mesures concrètes en ce sens. Les acteurs du monde municipal local, conscients des enjeux liés au vieillissement de la population souhaitent cibler prioritairement les jeunes ménages qui lui assureront de maintenir l'éventail des services offerts et la diversité des communautés locales. Pour ce faire, elles entendent miser sur le caractère champêtre de l'Île, sur la tranquillité et la possibilité de s'épanouir dans un environnement bâti et naturel exceptionnel situé aux portes de la ville. Elles entendent également miser sur une offre de services encore mieux adaptée aux besoins de la population ciblée. L'Île doit mettre en place les conditions propices à la rétention des jeunes. Elle doit jouer la carte de la polarisation de certaines activités à rayonnement régional tout en permettant de maintenir un équilibre essentiel à l'épanouissement de l'ensemble de ses collectivités que ce soit sur les plans économiques, sociaux ou culturels.

La planification des aménagements revêt un caractère primordial et c'est en ayant notamment recours à des outils adaptés tels les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour les nouveaux secteurs à développer, des plans particuliers d'urbanisme (PPU), les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) combinés à des mesures incitatives qu'il serait possible d'amener des résidents potentiels à choisir l'Île. On doit pouvoir offrir une alternative réelle et valable en misant sur ce qui nous distingue et sur ce que l'Île peut offrir, telle une charge foncière moindre ou une qualité de l'environnement sans équivalent, pour engager le changement souhaité.



« ...et au maintien et la bonification des conditions économiques, équipements et services permettant d'en garantir l'enrichissement, l'épanouissement, la croissance et la vitalité. »

Consciente de l'importance de maintenir une offre de services concurrentielle à sa population tout en préservant les qualités propres au milieu, l'Île s'engage sur la voie d'une amélioration des services offerts en mettant en place les conditions favorables à son développement social et culturel et à l'enrichissement de la collectivité. Une approche polarisée pourrait jouer un rôle déterminant dans l'établissement de l'offre commerciale et de services dont toute la communauté pourrait bénéficier, sans toutefois négliger les collectivités locales qui doivent s'assurer de maintenir une offre adaptée à leur échelle et répondant aux attentes de leurs populations respectives. À cet égard, la complémentarité doit jouer un rôle de premier plan. Bien que l'Île soit composée de six municipalités, ayant chacune ses particularités et sa signature distincte, ce n'est que collectivement qu'elle pourra s'épanouir et l'occasion est trop belle pour ne pas se prévaloir de l'opportunité de se doter d'un projet rassembleur.



5.3 Les défis à relever

À la lumière des résultats de l'exercice de consultation mené auprès des élus et de l'énoncé de vision stratégique, la MRC est en mesure d'identifier certains défis auxquels toute la communauté doit s'attaquer afin de rendre possible la concrétisation d'une vision rassembleuse et stimulante à laquelle elle pourra adhérer.

Conforter le positionnement de l'île du point de vue de l'agriculture.

Considérant le rôle spécifique que joue l'île d'Orléans en matière d'agriculture tant au point de vue ses acquis que de son potentiel de développement, il est primordial de mettre en place tous les éléments permettant; d'assurer la pérennité des ressources naturelles, de varier l'offre et de déployer de nouvelles techniques de production, de mise en marché. L'agriculture c'est aussi une devise : « J'accueille et je nourris », il y a donc cette obligation d'entrer dans le développement durable et offrir à la communauté de l'île, des produits d'ici !

Reconnaître, au sein de la collectivité régionale, le rôle structurant et stratégique de la municipalité de Saint-Pierre à titre de pôle métropolitain.

Les préoccupations exprimées dans le cadre de l'élaboration d'une vision stratégique commune pour le territoire de la MRC ont permis de mesurer la réceptivité des communautés locales vis-à-vis le rôle prépondérant qu'on souhaite faire jouer à la municipalité de Saint-Pierre. À la lumière des résultats obtenus, force est d'admettre que ce rôle, loin d'être contesté, fait face à une certaine résistance de la part du milieu. Afin d'aplanir les difficultés, le défi à relever sera celui de préserver l'équilibre entre les communautés tout en permettant à Saint-Pierre d'accueillir préférablement et stratégiquement des services et équipements communautaires et privés destinés à l'ensemble de la population de l'île.

Redevenir attractive auprès des jeunes ménages.

Il ressort une volonté claire de renverser la tendance mise en relief par les projections de la population et des ménages et qui mettent en évidence une diminution inquiétante du nombre de jeunes de moins de 15 ans ainsi que de la population active soit celle âgée de 15 à 64 ans et un renversement graduel de la pyramide d'âges accentué par une croissance très élevée du nombre de gens de plus de 65 ans. Les municipalités locales, avec le support de la MRC devraient adopter des mesures incitatives ciblées afin d'intéresser de jeunes ménages à venir s'installer à l'île et afin de garantir le renouvellement des effectifs nécessaires au maintien d'une communauté vivante et dynamique.



 Reconnaître l'existence et encadrer strictement l'émergence des activités à caractère industriel à petite échelle.

Le paysage économique de l'Île se transforme graduellement et, peu à peu, des activités de type industriel n'ayant pas de lien avec l'agriculture prospèrent et s'agrandissent avec des conséquences tangibles et visibles sur le paysage orléanais et, éventuellement, sur la qualité de l'environnement tant recherchée par les résidents et visiteurs. L'exercice mené à ce jour aura été l'occasion d'en reconnaître l'existence et d'insister sur la nécessité de l'encadrer dans une perspective de préservation de l'environnement, des paysages et des perspectives visuelles exceptionnelles de l'Île, tout en assurant la création et le maintien de lieux d'emplois de qualité pour les générations à venir. À cet égard, un des premiers gestes à poser sera d'en reconnaître l'existence au schéma d'aménagement régional afin que ces activités puissent être encadrées de façon appropriée.

 Mettre en place les conditions permettant de compléter l'éventail des établissements commerciaux de biens et de services à la population régionale.

Bien que la population de l'Île soit largement tributaire de la grande région de Québec et en particulier de l'arrondissement Beauport pour la majorité de ses besoins en terme de biens de consommation et de services privés, les acteurs du milieu sont de plus en plus au fait qu'il faille renforcer l'offre régionale afin de demeurer attractive auprès de la population en place et potentielle et afin de mieux répondre aux besoins d'une population vieillissante et potentiellement moins mobile. Pour y parvenir, il faut mettre en place les mécanismes favorables à une redynamisation de la fonction commerciale notamment celle de l'entrée de l'île, lieu privilégié d'implantation des commerces et services à caractère régional ainsi que celle des cœurs de village, maillon essentiel au maintien d'un milieu de vie vivant et stimulant pour la population insulaire.

 Harmoniser les fonctions urbaines et non urbaines que regroupe le territoire régional.

Cet aspect de la planification ressort souvent auprès des élus qui se préoccupent grandement de la cohabitation parfois problématique des fonctions que regroupe l'Île. Certaines pratiques agricoles ont un impact sur la qualité de vie des résidents, notamment en ce qui a trait à la qualité et la quantité de l'eau potable disponible et, bien que ce problème soit difficile à gérer, il importe qu'il soit abordé de front en adoptant des mesures ciblées permettant, entre autres, de réduire le lavement des terres et la migration des engrais et pesticides dans les eaux de ruissellement notamment. L'harmonisation souhaitée des fonctions ne s'arrête pas là. Elle réfère également à la cohabitation de fonctions urbaines entre elles, notamment certaines activités générant un fort achalandage sur le plan touristique ou, encore, des activités de type commercial ou même industriel, lesquelles peuvent avoir un impact significatif sur la qualité de vie des résidents vivant dans leur voisinage immédiat.

 Prendre en main la conservation et la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Île d'Orléans ainsi que la protection et la mise en valeur des milieux naturels.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, la table est mise afin que les municipalités locales, en étroite collaboration avec la MRC, relèvent l'important défi de la sauvegarde du patrimoine architectural du territoire. Conscientes de la valeur exceptionnelle du bâti résidentiel et agricole ancien du territoire, la MRC et les municipalités locales doivent s'engager sur la voie de la perpétuation de cet héritage collectif et adopter toutes les mesures requises afin d'en garantir la pérennité. Toutefois, cette voie implique, comme par le passé, une étroite collaboration et une implication de toutes les parties concernées notamment du ministère de la Culture et des Communications qui doit continuer de supporter les travaux de réparation, de restauration et de mise en valeur des immeubles faisant partie de l'inventaire des maisons ancestrales mais également des citoyens qui doivent, plus que jamais, être convaincu du rôle clé qu'ils peuvent assumer vis-à-vis cet héritage national.

En ce qui concerne les milieux naturels, que l'on reconnaît maintenant comme des composantes fragiles mais essentielles à l'équilibre écologique régional, il faut s'assurer de mettre en place tous les mécanismes de protection permettant d'en assurer la pérennité pour les générations à venir.



Prendre toutes les mesures requises pour assurer la protection des paysages insulaires ainsi que des perspectives visuelles et points de vue sur le fleuve et la région.

Composantes déterminantes de l'offre touristique régionale et du maintien d'un milieu de vie de qualité pour les résidents, les paysages pourraient être caractérisés, qualifiés et inscrits dans un plan paysage à la mesure de leur valeur matérielle et immatérielle. Il s'agit d'une réalité avec laquelle les instances décisionnelles en planification et aménagement doivent désormais composer afin d'assurer la cohérence des interventions sur le territoire et l'acceptabilité des projets et doivent, en ce sens, en faire un élément indissociable du processus de prise de décision. Dans le cas de l'Île d'Orléans, les paysages, qu'ils soient naturels et bâtis, patrimoniaux et architecturaux devraient être abordés dans toutes leurs dimensions lors de l'analyse d'une implantation nouvelle.



6.0 CONCLUSION

Nous savons actuellement ce que nous voulons comme collectivité, ce que nous considérons le plus valable pour l'avenir rapproché. Il reste maintenant à lier concrètement ces défis au milieu lui-même. L'élaboration du schéma d'aménagement de troisième génération, le plan d'action ainsi que la révision des outils de planification sous-jacents soit les plans et règlements d'urbanisme des municipalités locales permettront d'établir les conditions pour atteindre les objectifs visés et ainsi indirectement boucler l'exercice de vision stratégique.



Annexe 1 - Principes de développement durable

1. Santé et qualité de vie

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

2. Équité et solidarité sociales

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;

3. Protection de l'environnement

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

4. Efficacité économique

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

5. Participation et engagement

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

6. Accès au savoir

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;

7. Subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

8. Partenariat et coopération intergouvernementale

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

9. Prévention



En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;

10. **Précaution**

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;

11. **Protection du patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;

12. **Préservation de la biodiversité**

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;

13. **Respect de la capacité de support des écosystèmes**

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;

14. **Production et consommation responsables**

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'éco efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

15. **Pollueur payeur**

Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;

16. **Internalisation des coûts**

La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

